

PREUVE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Veillez fournir les renseignements suivants, afin que nous puissions étudier le dossier. Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE		
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Nom*	Prénom*
Code permanent*	Titre du programme d'études*	Code du programme d'études*

2. COORDONNÉES DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE		
N°*	Rue*	N° d'appartement
Ville*	Province*	Code postal*
N° de téléphone*	Courriel	

3. SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Ce formulaire vise à attester que la personne étudiante est inscrite dans un programme d'études reconnu pour un métier de l'industrie de la construction. La personne étudiante entreprend cette démarche en vue d'obtenir un certificat de compétence apprenti (CCA) temporaire de six mois, lui permettant de travailler sur un chantier de construction assujéti à la loi R-20 durant ses études. Le CCA temporaire est annulé lorsque la personne abandonne ou termine son programme.

L'établissement scolaire est responsable d'aviser la Commission de la construction du Québec (CCQ) de tout changement dans le statut de fréquentation scolaire de la personne étudiante (par exemple, un abandon) en écrivant à preuveapprentietudiant@ccq.org. Les informations doivent inclure : le nom et le prénom de la personne visée, son code permanent, sa date de naissance, son adresse et le nom de son programme d'études.

La CCQ se réserve le droit d'effectuer un suivi auprès de l'établissement scolaire au cours de la validité du CCA temporaire.

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document.

Nom et prénom du responsable		Sceau	
Titre	N° de téléphone		Poste
Signature de la personne responsable	Date (AAAA-MM-JJ)		

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

L'établissement scolaire doit :

- imprimer ce formulaire sur son papier en-tête;
- y apposer son sceau gaufré à la section 3;
- transmettre le formulaire à la CCQ à l'adresse courriel suivante : preuveapprentietudiant@ccq.org
- remettre la version originale du formulaire à la personne étudiante.

Afin de s'assurer que sa demande soit complète, la personne étudiante doit fournir les documents suivants avec sa demande de certificat de compétence apprenti temporaire :

- le formulaire original de preuve de fréquentation scolaire;
- le formulaire dûment rempli *Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale*, disponible au ccq.org;
- une lettre d'engagement ou une confirmation écrite d'un employeur au sujet de son embauche (sans spécification d'heures);
- une photocopie d'une pièce officielle parmi la liste disponible à ccq.org/documentsreconnus;
- la preuve de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (SSGCC);
- les frais de 100 \$.